



Règlement particulier du 8^{ème} Tournoi des Ailes

Ailes Sportives Airbus Helicopters – Section Badminton

Samedi 17 et dimanche 18 février 2018

Article 1

Le juge arbitre du tournoi est Christophe Brouchon. Le tournoi est autorisé par la FFBad sous le numéro *[en cours d'attribution]*. Le tournoi se déroulera conformément au règlement général des compétitions FFBad ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier. Toute inscription à ce tournoi implique l'adoption de ce règlement particulier.

Article 2

Le tournoi est ouvert aux joueurs seniors et vétérans licencié à la FFBad à la date du 03 février 2018 et classé à cette date dans les séries N2, N3, R, D, P et NC. En raison du Championnat Régional Jeunes qui se déroule le même week-end, le tournoi ne peut pas être ouvert aux catégories juniors, cadets ou minimes.

Au sein d'une paire de double ou de mixte, il ne pourra y avoir plus de 3 classements d'écart entre les deux joueurs. Par exemple, une paire D7/R4 est autorisée, mais pas une paire D7/N3.

Article 3

Les disciplines ouvertes seront :

- Double homme et double dame le samedi 17 février 2018
- Double mixte le dimanche 18 février 2018

Les tableaux seront au nombre de 5, dénommés Tableau 1 (meilleures cotes) à Tableau 5 (moins bonnes cotes). Les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction de leur CPPH à la date mentionnée à l'article 6, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau, tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

À titre purement informatif et estimatif, les cotes des différents tableaux pourraient être les suivantes :

	Tableau 1	Tableau 2	Tableau 3	Tableau 4	Tableau 5
Cote	[730 ;2000[[210 ; 730[[64 ; 210[[16 ; 64[[0 ; 16[

Dans toutes les disciplines et dans tous les tableaux, le tournoi se déroulera en phases de poules, puis en élimination directe. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de participants dans chacun des tableaux, les poules de 4 seront privilégiées, avec deux sortants par poule.

Des matchs de classements pour la troisième place (petites-finales) seront organisés et seront obligatoirement disputés. En cas de non présentation à ce match, les joueurs seront déclarés forfait volontaires et ne seront pas récompensés.

Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de tableaux mentionné dans une ou plusieurs disciplines.



Article 4

Le nombre total de participants est limité pour chaque journée. En cas de dépassement de ces quotas, l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes accompagnées du règlement déterminera les joueurs retenus.

Article 5

Chaque joueur peut s'inscrire dans deux disciplines différentes. Comme précisé à l'article 3, les joueurs seront affectés par le comité d'organisation au tableau adéquat. Aucun surclassement n'est donc autorisé.

Article 6

Les inscriptions seront enregistrées à partir du 03 décembre 2017. Elles sont à envoyer accompagnée de leur règlement avant le 03 février 2018, le cachet de la poste faisant foi. Aucune inscription ne sera acceptée sans le règlement. La constitution des tableaux et le tirage au sort aura lieu le samedi 10 février 2018 sur base du CPPH au 1^{er} février 2018.

Article 7

Les droits d'engagement sont de 16 € pour un tableau et de 19 € pour deux tableaux (incluant les 1 € de la redevance compétition de la Ligue PACA Badminton sur la saison 2017-2018).

Article 8

Les inscriptions se feront obligatoirement par l'intermédiaire des clubs, qui régleront la totalité des inscriptions de leurs joueurs. Aucun joueur ne pourra s'inscrire en son nom propre. En cas de forfait du joueur après la constitution des tableaux mentionnée à l'Article 6, les frais d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou certificat de l'employeur). À défaut, les droits d'inscription resteront dus. Pour les doubles, les deux partenaires seront remboursés dès lors qu'un des joueurs présente un justificatif.

Article 9

Les volants sont à la charge des joueurs, y compris pour les phases finales. Les volants officiels du tournoi sont les RSL Grade 3.

Article 10

L'ensemble des matchs se déroulera en auto-arbitrage.

Article 11

Tout volant touchant le plafond ou tout élément de l'infrastructure de la salle est considéré comme faute au service et en jeu. Néanmoins, les volants touchants les filins des paniers de basket seront considérés let une fois au service.

Article 12

Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Article 13

Le temps minimum de repos entre les matches est de 20 minutes, compté entre la fin du dernier point du match précédent et le premier point joué du match suivant.

Article 14

Le temps d'échauffement est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le test des volants devra être effectué dès l'arrivée sur le terrain, durant ces 3 minutes. Tout joueur ne se présentant pas 10 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

Article 15

Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée dans la salle à chaque jour de la compétition.

Article 14

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à leur match.

Article 16

La compétition se déroulera au Complexe Sportif et Culturel d'Airbus Helicopters, avenue Louis Calderon, 13 700 Marignane. Le code d'accès au complexe sera communiqué avec les convocations. La possession et la consommation d'alcool sur le site du complexe sont strictement interdites.